

Un traité méconnu qui interdit l'atome militaire

Combattre l'ensauvagement nucléaire

Jean-Marie Collin

Quatre-vingts ans après l'anéantissement de Hiroshima et Nagasaki par des bombes atomiques américaines, les politiques de défense fondées sur la dissuasion connaissent un regain de popularité, dopées notamment par la guerre en Ukraine et les conflits au Proche-Orient. Pourtant, au même moment, une large majorité d'États des Nations unies conteste l'idée de sécurité appuyée sur le nucléaire.

La destruction de Hiroshima par une bombe atomique américaine, le 6 août 1945, a fait entrer l'humanité dans « *un nouvel âge de l'histoire du monde* », selon l'expression de Günther Anders (1). Le philosophe autrichien s'inquiétait moins de la perspective d'une course à la puissance entre les États-Unis et l'Union soviétique que du basculement radical de l'histoire universelle : dès lors, l'être humain disposait des moyens techniques de sa propre disparition.

Quatre-vingts ans plus tard, ce risque d'apocalypse existe toujours, du fait de la détention par seulement neuf États - les États-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, la France, la Chine, l'Inde, le Pakistan, la Corée du Nord et Israël (qui ne l'a jamais officiellement admis) - de plus de douze mille armes nucléaires (2). À ces possesseurs s'ajoutent une quarantaine de pays qui partagent ce choix de défense en raison de leur appartenance à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) ou par accord spécifique avec un État « doté » (par exemple la Biélorussie avec la Russie).

Malgré l'engagement pris avec le traité de non-prolifération (TNP) en 1968 de « *faciliter la cessation de la fabrication d'armes nucléaires, la liquidation de tous les stocks existants desdites armes et l'élimination des armes nucléaires et de leurs vecteurs des arsenaux nationaux* », les possesseurs de « la » bombe n'ont jamais donné une réelle chance au désarmement (3). Les programmes actuels sont ainsi le fruit de décisions prises dès les années 2000, période pourtant de relative stabilité entre grandes puissances, et donc bien antérieurs à la guerre en Ukraine, qui voit la Russie menacer d'appuyer sur le « bouton rouge ». Le processus de production est en effet très long : vingt à trente ans depuis la décision politique initiale jusqu'à la fabrication et la mise en service.

La continuité de la composante nucléaire aéroportée française illustre le choix du non-désarmement. Conformément à un calendrier élaboré dans les années 1990, les missiles air-sol moyenne portée (ASMP) ont ainsi été remplacés à la fin des années 2000 par une version dite « améliorée » (ASMP-A); puis un programme de rénovation à mi-vie (modernisation) a été lancé en 2016, permettant, de 2024 à 2035, de doter les deux escadrons stratégiques existants d'un vecteur « rénové » (ASMPA-R). Le missile ASN4G, dont les études ont débuté dès 2014, prendra alors la suite du ASMP-A vers 2035, avec une durée de service estimée à vingt ans.

Idem pour la Chine, qui s'est engagée, au cours des années 2010, dans une stratégie de développement intensif de son potentiel nucléaire. Sa motivation principale tiendrait dans la conviction, partagée par Washington et Moscou, qu'un large arsenal renforce la capacité de

dissuasion. Cette « paix par la force (4) » fait aujourd'hui de Pékin la troisième puissance mondiale avec six cents ogives, selon le Bulletin of the Atomic Scientists, contre deux cents au début du siècle.

La non-prolifération discréditée

L'évolution récente des relations internationales a fourni un terreau très fertile au grand retour de la dissuasion. Si cette forme de défense a toujours existé, elle s'affiche désormais sans pudeur, à l'image d'une Russie qui s'appuie sur une stratégie dite de « sanctuarisation agressive » : des menaces d'emploi qui se succèdent, au point qu'en 2022 la France a mis en alerte trois de ses sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) sur quatre (5). En parallèle, le président Donald Trump, après avoir brandi, en 2018, son « gros bouton » face au Nord-Coréen Kim Jong-un (qui multipliait les essais ostentatoires), jette le doute, dès l'orée de son second mandat, sur la solidité du « parapluie » américain. Dans ce contexte, le projet d'européanisation de la dissuasion française, porté par le premier ministre Alain Juppé en 1995, le président Nicolas Sarkozy en 2008 et largement promu par M. Emmanuel Macron depuis 2017, suscite un intérêt inédit, notamment chez le chancelier allemand Friedrich Merz.

La possession d'un arsenal nucléaire est souvent présentée comme naturelle, perpétuelle et sans conséquence. Pourtant, un tel projet risque d'accroître la décrédibilisation du régime créé par le TNP : empêcher la dissémination de ce type d'arme tout en organisant la détente et la coopération en vue de réduire les arsenaux, avec l'aide de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), créée en 1957. Le TNP, dont la prochaine conférence d'examen se tiendra en avril-mai 2026, a permis de limiter la prolifération, mais son pilier « désarmement nucléaire », en partie mis en oeuvre pendant la décennie 1990, est aujourd'hui ignoré par les États dotés. Comment atteindre les buts de ce texte si des gouvernements, ici Paris et ses alliés, continuent de souligner et de promouvoir l'importance des armes nucléaires pour leur propre sécurité ? L'attitude de ces États discrédite leur capacité à formuler un discours en faveur de la non-prolifération, comme l'a indiqué l'Afrique du Sud, le 1er mai 2025, au troisième comité préparatoire à la conférence d'examen du TNP. Cette dérive, si elle se réalisait, interdirait également toute critique de la Russie, qui a installé, depuis 2024, des armes nucléaires en Biélorussie. De même, n'est-il pas hypocrite de la part de ces États de tolérer l'attaque conventionnelle illégale menée par Israël (qui ne reconnaît pas le TNP) et les États-Unis contre l'Iran sur la base d'une intention non confirmée de se doter de la bombe, alors qu'eux-mêmes ne respectent pas pleinement leurs obligations en matière de désarmement nucléaire ?

Nous risquons d'entrer dans ce que la politiste néoconservatrice Thérèse Delpech nommait en 2005 « *une ère de piraterie stratégique* (6) ». Elle imaginait alors un scénario « classique » de prolifération avec des coupables tout désignés tels la Corée du Nord, l'Iran et la Chine, suscitant des effets en chaîne au Proche-Orient et en Asie. Si son analyse se révèle en partie vraie (l'Iran n'a pas la bombe), elle a totalement écarté le rôle des États dits « démocratiques » (France, Royaume-Uni, États-Unis) et de leurs alliés dans cette situation dangereuse.

Ces grands pays fondent toujours leur sécurité sur la dissuasion. En novembre 2024, le président Macron évoquait un monde divisé entre « *herbivores et carnivores* », suggérant une opposition binaire simpliste entre les puissances « responsables » et « non responsables » (7). Pourtant, l'impasse actuelle ne peut être imputée à un type de régime en particulier. Qu'ils soient libéraux ou autoritaires, ces États adhèrent à la théorie de la dissuasion, c'est-à-dire à la menace permanente d'employer des armes de destruction massive sur des villes qui abritent des centres de pouvoir politiques, économiques et militaires, admettant donc la possibilité d'exterminer des civils. Difficile alors de distinguer les « responsables » des autres.

Ces États tentent ainsi d'occulter une autre vision de la sécurité, portée pourtant par une majorité de gouvernements et reposant sur une action collective fondée sur le droit international. Cette vision est née en 2010, lors de la 8e conférence d'examen du TNP, avec l'adoption d'un document final qui provoquera une série de travaux sur les conséquences des explosions nucléaires délibérées ou involontaires et sur la nécessité de penser une « *approche humanitaire* » de long terme de la sécurité. Les États dits « désarmeurs », opposés au nucléaire militaire - tels l'Afrique du Sud, le Mexique, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et, du côté européen, l'Autriche et l'Irlande -, ont alors décidé d'exiger une prohibition globale (emploi, stationnement, financement, menace d'emploi). Adopté en 2021, le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) est le prélude nécessaire à la sortie d'une vision sécuritaire par l'atome. L'interdiction d'un système précède toujours son élimination (et non le contraire) : la signature, en 1972 puis en 1993, de conventions interdisant les armes biologiques et chimiques a ainsi conduit à leur élimination des arsenaux de la Russie et des États-Unis, par la pression d'une réprobation mondiale. La même logique doit s'appliquer aux armes nucléaires, souvent jugées immorales, comme l'ont exprimé tant l'ancien secrétaire à la défense américain Robert McNamara (le 24 mai 2005 aux Nations unies) que le pape François (lors d'un discours à Hiroshima, le 24 novembre 2019), et qui sont désormais disqualifiées par le TIAN. Ce traité, adopté à une écrasante majorité de 122 sur 193, le 7 juillet 2017 par l'Assemblée générale des Nations unies, condamne « *toute menace nucléaire, qu'elle soit explicite ou implicite* ». Cette vaste coalition de pays n'aura « *de cesse que le dernier État ait adhéré au traité, que la dernière ogive ait été démantelée et détruite et que les armes nucléaires aient totalement disparu de la Terre* » (8).

Les sessions de suivi du TIAN ont ouvert un débat argumentatif inédit autour des « *préoccupations de sécurité* (9) » affichées par les gouvernements et de la conception de leur politique de défense. Les États signataires affirment que la théorie de la dissuasion est entachée d'incertitudes et fait peser des risques considérables au regard « *des événements catastrophiques évités par chance et non grâce à une procédure* ». Ils se réfèrent ainsi directement à des crises et accidents (notamment la crise des missiles de Cuba en 1962, ou la fausse alerte détectée in extremis par Stanislas Petrov en 1983) (10) où ce n'est pas la rationalité de la dissuasion qui a évité la guerre nucléaire, mais bien une part de hasard.

Repenser la sécurité

Ce traité est, en outre, un traité dit de « désarmement humanitaire » car il oblige les États membres à porter assistance aux populations touchées et à réhabiliter les zones contaminées (articles 6 et 7). Le concept de « justice nucléaire (11) » permet ici de reconnaître toutes les victimes, celles du Japon comme celles des plus de deux mille explosions effectuées à travers le monde depuis 1945, ouvrant ainsi de nouvelles voies de pression sur les États dotés via l'Assemblée générale des Nations unies. Ainsi une résolution de 2024 sur le « *lourd héritage des armes nucléaires* (12) » souligne-t-elle la nécessité d'assainir l'environnement affecté et d'indemniser les victimes. Seuls quatre États (France, Corée du Nord, Russie, Royaume-Uni) ont voté contre, tandis que six (États-Unis, Israël, Chine, Inde, Pakistan, Pologne) se sont abstenus, face aux 174 voix en faveur. De même, une autre résolution sur les « *effets d'une guerre nucléaire et la recherche scientifique* », directement en lien avec le TIAN, a été votée largement (136 voix pour) en 2024 afin de mettre en place une étude onusienne sur la réponse aux conséquences d'une guerre nucléaire. Avec Moscou et Londres, Paris a voté « non », au prétexte que « *nous n'avons pas besoin d'une nouvelle étude sur les effets d'une guerre nucléaire, que nous savons dévastateurs* (13) ». Une défense surprenante : pourquoi alors étudier le dérèglement climatique, dont on connaît déjà les effets ?

En quelques années, ce traité a imposé de repenser la sécurité dans un cadre plus large. Le pacte pour l'avenir des Nations unies, adopté en septembre 2024, proclame l'« *objectif de l'élimination totale des armes nucléaires* » (mesure 25) et demande aux États de respecter leurs « *obligations et engagements en matière de désarmement* » (mesure 26); des objectifs cohérents avec ceux du

TIAN. L'affirmation de certains de ces principes est de plus en plus employée : sur des scènes diplomatiques telles que le G7, dans une des déclarations des Académies des sciences (15 avril 2024) ou, plus surprenant, dans la déclaration des dirigeants du G20 (novembre 2022) qui reprend l'article premier du TIAN : « *L'emploi d'armes nucléaires ou la menace de leur emploi sont inacceptables.* » Ainsi se présente, en 2025, la « piraterie stratégique nouvelle version » : une prolifération désinhibée menée par quelques États, aux régimes politiques variés, pourtant juridiquement contraints au désarmement nucléaire.

Note(s) :

- (1) Günther Anders, *Hiroshima est partout*, Seuil, Paris, 2008.
- (2) « Forces nucléaires mondiales », *Stockholm International Peace Research Institute (Sipri) Yearbook*, janvier 2024.
- (3) Lire Abdelwahab Biad, « Désarmement, le crépuscule », *Manière de voir*, n° 201, « Comment faire la paix », juin-juillet 2025.
- (4) Tong Zhao, « The real motives for China's nuclear expansion », *Foreign Affairs*, New York, 3 mai 2024.
- (5) Lire Olivier Zajec, « La menace d'une guerre nucléaire en Europe », *Le Monde diplomatique*, avril 2022.
- (6) Thérèse Delpech, *L'Ensauvagement. Le retour de la barbarie au XXI^e siècle*, Grasset, Paris, 2005.
- (7) Rebecca Hersman, « Consensus statement, European trilateral track 2 nuclear dialogues 2019 », Center for Strategic and International Studies (CSIS), Washington, DC, 13 mars 2020.
- (8) Déclaration de la première réunion des États parties au TIAN, « Notre engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires », 23 juin 2022.
- (9) « Rapport du coordonnateur du processus consultatif concernant les préoccupations des États en matière de sécurité dans le cadre du TIAN (Autriche) », New York, 7 février 2025.
- (10) Ward Wilson, *Armes nucléaires. Et si elles ne servaient à rien ?*, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles, 2015.
- (11) « Examen de l'utilisation et des essais d'armes nucléaires par le passé. Document de travail présenté par le Kazakhstan et Kiribati », Vienne, 28 juillet 2023.
- (12) « Le lourd héritage des armes nucléaires : assistance aux victimes et remise en état de l'environnement dans les États membres touchés par l'emploi ou la mise à l'essai d'armes nucléaires », New York, 2 décembre 2024.
- (13) Selon les mots de Mme Camille Petit, représentante permanente de la France à la Conférence du désarmement, 79^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, 1^{er} novembre